

CONTRAT DE LOCATION DU VEHICULE ET LES CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES ET LES PARTICULIERS.

1. Modalités de location

Vous devez remplir les informations suivantes au nom du conducteur principal et si besoin au 2° conducteur.

Nom de l'association		
Nom et prénom du conducteur		
Adresse complète		
Numéro Tél. si possible portable		
Numéro du permis de conduire		
Date et heure de la prise en charge		
Date et heure de restitution		
Destination du véhicule		
Autres		

Un chèque de caution de 800 € ou de 1200 € est exigé à la signature de ce contrat de location.

2. Conditions de location

Mise à disposition du véhicule et la durée de location

Le véhicule est mis à votre disposition à la date et l'heure mentionnée.

La réservation est effectuée pour une durée déterminée. Après le contrôle du véhicule en votre présence et la signature du contrat, les clés vous seront remises, ceci dans les heures d'ouverture de la MJC.

Le véhicule doit revenir propre intérieur comme extérieur sinon le nettoyage sera facturé au locataire.

Conditions à remplir

Le conducteur principal, détenteur du permis de conduire depuis plus de 3 ans, sera celui désigné au contrat de location conclu avec la MJC. Il devra se présenter à la MJC muni de son permis de conduire le jour de la signature du contrat. **Si le conducteur a un permis de moins de 3 ans, la caution s'élève à 1200 €.**

Si l'une de ces conditions venait à faire défaut lors de l'établissement du contrat de location, la MJC se réserve le droit de ne pas honorer la réservation.

Utilisation du véhicule

Pendant toute la durée du contrat de location, **« le véhicule doit être utilisé en « bon père de famille »**. Le conducteur ne devra pas utiliser le véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Le véhicule ne devra pas notamment à être reloué, transporter des personnes à titre onéreux, servir à un déménagement ou encore à participer à des rallyes ou des compétitions. Toute dégradation sera facturée au locataire.

3. Prix et conditions de paiement

Prix : - Forfait court = 0,50 € / Km Sans le plein, pour moins de 100 Km.

- Forfait Long = 0,30 € / Km Avec le plein.

- Forfait Longue durée à partir du 4^{ième} Jour = 20 € / Jour en supplément.

La disposition du véhicule est pour la durée précisée dans le contrat et un kilométrage illimité.

En cas d'accident, le chèque de caution servira pour la franchise de l'assurance du véhicule.

Tout autre élément non mentionné dans la liste ci-dessus **n'est pas inclus dans le prix comme les contraventions au code de la route par exemple.**

Le paiement s'effectue au retour après établissement d'une facture par la MJC.

Responsable de la MJC :

Signature du locataire :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)